



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 25 février 2016

Communiqué de presse

RESTITUTION DES SURFACES NON AGRICOLES (SNA) CAMPAGNE 2015

La Direction Départementale des Territoires du LOT vous informe ...

Lors du dépôt de leur dossier PAC au titre de la campagne 2015, les exploitants agricoles ont déclaré, sans les dessiner, toutes les Surfaces Non Agricoles (SNA) visibles sur l'orthophotographie utilisée pour leur Registre Parcellaire Graphique (RPG). Toutefois, seules les nouvelles Surfaces Non Agricoles apparues ou celles ayant disparu depuis la date de la photo devaient être dessinées. La très grande majorité des Surfaces Non Agricoles a été dessinée par photo-interprétation de l'Institut Géographique National.

Afin de permettre aux agriculteurs de signaler toute erreur de traitement lors de la numérisation et de la description des Surfaces Non Agricoles présentes sur la photo du Registre Parcellaire Graphique, une restitution des Surfaces Non Agricoles présentes sur les parcelles déclarées par chaque agriculteur est disponible depuis le lundi 15 février 2016.

**Depuis le 15 février 2016, la restitution et la vérification
des Surfaces Non Agricoles (SNA) sont OUVERTES dans le LOT.**

**Cette restitution est uniquement consultable sous TéléPAC :
www.telepac.agriculture.gouv.fr**

*Pour consulter, il faut se connecter à votre compte TELEPAC : www.telepac.agriculture.gouv.fr.
En page d'accueil, se positionner sur le module « Mes données et documents »
puis « Campagne 2015 » ; « SURFACES » ; « RPG » puis sélectionner « SNA »*

**Si vous constatez, en consultant votre dossier, une erreur sur l'identification d'une SNA
(par exemple : haie typée comme mare, numérisation absente d'une haie, etc ...),
vous pourrez indiquer à la DDT du LOT les erreurs constatées (contour, type, caractéristiques ...).**

**!! Il ne vous sera pas possible de déclarer des modifications directement sur TéléPAC. !!
Les observations seront remontées sous format papier à la DDT du LOT**

**➔ Ne doivent être signalées que les erreurs flagrantes
ou qui génèrent une différence de surface admissible significative.**

Date limite des retours à la DDT du LOT :

Aucune date limite n'a été fixée à ce jour pour la prise en compte des modifications de SNA demandées au titre de la campagne 2015. Toutefois, seules les demandes réceptionnées avant la mi-mars 2016 pourront être intégrées dans le Registre Parcellaire Graphique utilisé pour la télédéclaration PAC 2016.

**➔ Une réponse rapide à cette restitution permettra donc la prise en compte
des modifications pour la déclaration de la PAC 2016.**

Contacts presse : Marie José TORTAJADA

Tél. 05 65 23 10 60 – Fax 05.65.23.10.68

marie-jose.tortajada@lot.gouv.fr

préfecture du Lot, cabinet du préfet, chargé de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Modalités de retours à la DDT du LOT :

→ Avant tout contact ou appel, il vous recommandé d'aller vérifier ces SNA sur votre dossier PAC 2015 ;

→ Lorsque vous souhaitez modifier ou créer une SNA visible sur l'orthophoto mais non numérisée, ou incorrectement numérisée, ou incorrectement caractérisée, vous pouvez faire connaître à la DDT(M) les modifications à apporter en retournant la fiche imprimable depuis Télépac décrivant la SNA en question et en y apportant vos propositions de correction, fiche datée et signée ; ou par téléphone ; ou par tout autre moyen.

→ La DDT du LOT se tient à votre disposition pour toute question, demande d'information, code d'accès, etc

Dès le 02 mars 2016, la Chambre d'Agriculture du LOT proposera des réunions d'informations sur la restitution des SNA et les visites rapides.

La Chambre d'Agriculture du LOT proposera ses services à l'ensemble des exploitants lui ayant fait appel pour la PAC 2015, pour les aider à analyser ces SNA et formuler d'éventuels retours à la DDT du LOT.

Nous vous invitons à consulter la notice de
Présentation du service de restitution des surfaces 2015 sous TELEPAC

Pour tout contact et/ou information :

DDT du LOT – SNA 2016

Cité administrative - 127, Quai Cavaignac – 46009 Cahors cedex

Rens. au tél. : 05 65 23 61 62/60 - Mels : bertrand.lesca@lot.gouv.fr / ddt-pac@lot.gouv.fr

Le service Communication

Contacts presse : Marie José TORTAJADA

Tél. 05 65 23 10 60 – Fax 05.65.23.10.68

marie-jose.tortajada@lot.gouv.fr

préfecture du Lot, cabinet du préfet, chargé de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr